

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 18 décembre 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15 et 16 décembre 2015

2015 DPP 22 Subventions (3 500 euros) à 4 associations dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances au titre de l'année 2015.

M^{me} Colombe BROSSEL, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 1^{er} décembre 2015 par lequel la Ville de Paris représentée par Madame le Maire de Paris propose l'attribution de subventions à 4 structures selon tableau joint ;

Vu l'avis du conseil du 11^{ème} arrondissement en date du 30 novembre 2015 ;

Vu l'avis du conseil du 13^{ème} arrondissement en date du 30 novembre 2015 ;

Vu l'avis du conseil du 18^{ème} arrondissement en date du 30 novembre 2015 ;

Sur le rapport présenté par M^{me} Colombe BROSSEL au nom de la 3^{ème} commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 290 euros est attribuée à l'Association pour le dialogue et l'orientation scolaire ADOS 24/26, rue Polonceau 75018 Paris (N° SIMPA 10836 ; dossier 2015_02210).

Article 2 : La Maire de Paris est autorisée à signer une convention annuelle d'objectifs avec l'Association pour le dialogue et l'orientation scolaire ADOS.

Article 3 : Une subvention de 1 210 euros est attribuée à l'Association LAPELCHA 69, rue Marx Dormoy 75018 Paris (N° SIMPA 90181 ; dossier 2015_02177).

Article 4 : Une subvention de 1 000 euros est attribuée à l'association Les Parques 32, rue du Javelot 75013 Paris (N° SIMPA 109581 ; dossier 2015_02497).

Article 5 : Une subvention de 1 000 euros est attribuée à l'association Move and art 12, rue Robert Houdin 75011 Paris (N° SIMPA 8166 ; dossier 2015_02167).

Article 6 : Les dépenses correspondantes seront imputées sur le chapitre 65, article 6574, rubrique 422 « Action socio-éducative », ligne P006 « provision pour subventions de fonctionnement au titre de la prévention et la sécurité » du budget municipal de fonctionnement de l'exercice 2015 et des exercices ultérieurs.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO